



Eure-et-Loir

## Commune d'ARCISSES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2023

Date de transmission de la convocation 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'Avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	COURPOTIN Stéphane
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	HOCHEDÉ Véronique
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

#### PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE BRUNELLES (Délibération 13-06/04/2023)

Stéphane COURPOTIN explique au Conseil Municipal que les consommateurs doivent être informés du prix de l'eau et de l'assainissement avant consommation. Cela implique que le Conseil Municipal délibère sur cette question avant le relevé des compteurs.

Stéphane COURPOTIN présente l'historique des taux :

Année	Taux surtaxe au m3		Redevance assainissement le m3
	Particulier	Vente en gros	
2018	0,14 €	0,20 €	1,10 €
2019	0,14 €	0,20 €	1,20 €
2020	0,16 €	0,22 €	1,40 €
2021	0,16 €	0,22 €	1,40 €
2022	0,20 €	0,25 €	1,50 €

Et de fixer les prix comme suit :

Année	Taux surtaxe au m3		Redevance assainissement le m3
	Particulier	Vente en gros	
2023	0,25 €	0,30 €	1,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition telle qu'exposée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURFOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2023

Et de la publication le 18/04/2023

Fait à ARCISSES, le 18/04/2023

Le Maire : Stéphane COURFOTIN

